

**Interpellation écrite du 27 juin 2017 de M. Morten Gisselbaek: «Quai des Bergues: accord de stationnement?»**

Le quai des Bergues est en reconstruction et retrouvera sa dimension originelle selon les plans Dufour d'ici quelques mois.

De nouveaux régimes de circulation et de zones piétonnes vont être mis en place selon les vœux du Conseil administratif et du Conseil municipal sur les deux tronçons aval du quai.

Reste la question du tronçon devant l'Hôtel des Bergues qui est en zone piétonne depuis des années. Or, depuis des années, des voitures de luxe stationnent en permanence sur ce tronçon piéton, pendant que leur propriétaire passe du temps dans l'hôtel précité, sans que ni la police cantonale ou municipale ni le Service du stationnement n'interviennent. Selon les dires d'un employé de l'hôtel, il existerait un contrat avec la Ville de Genève pour autoriser une dérogation.

Les questions sont donc les suivantes:

- Existe-t-il un accord entre la Ville de Genève et l'Hôtel des Bergues pour autoriser ses clients à stationner dans une zone piétonne sans payer?
- En fonction de la réponse, va-t-on interdire le stationnement de véhicules dans cette zone piétonne, ainsi que la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) le prévoit?